



NEDELLEC  
LE BOURHIS  
LETEXIER  
VETIER  
ROUBY

# PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

2. Avenue Charles Tillon  
35000 RENNES  
Téléphone 02 99 65 51 51

20. Rue Jean Marie Savatte  
35260 CANCALE  
Téléphone 02 99 89 62 13

[www.huissier-35-nedellec-associes.com](http://www.huissier-35-nedellec-associes.com)

## EXPEDITION

**AVENANT AU PROCES-  
VERBAL DE DEPOT  
DE REGLEMENT DE JEU**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN**

**LE VINGT CINQ NOVEMBRE**

**A LA DEMANDE DE :**

La Société I & I PRODUCTION – Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 5 000 Euros – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ALBI sous le numéro 854 060 597 – dont le siège social est situé : 10 rue de Crins – 81000 ALBI, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

**Il est exposé par Monsieur Julien GIRAUD (gérant) :**

La Société I & I PRODUCTION organise un jeu intitulé « **Un livre pour s'évader, un voyage à gagner** » sur le site internet « [www.iandiprod.com](http://www.iandiprod.com) ».

Le jeu est organisé **du 1er novembre 2021 à 0H00 au 17 décembre 2021 à 23H59** (fuseau horaire applicable : PARIS).

A ce jour, nous souhaitons modifier un règlement de jeu déposé en votre Etude le 26 octobre 2021, notamment concernant la date de fin du jeu et la date du tirage au sort.

L'Huissier de Justice soussigné est requis de recevoir le règlement du jeu et de l'insérer au rang des minutes de son Etude.

De ses observations dresser procès-verbal.

**En conséquence,**

Je, Jean-Marc LE BOURHIS, Huissier de Justice associé au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée NEDELLEC – LE BOURHIS – LETEXIER – VETIER – ROUBY, Huissiers de Justice associés, dont le siège social est à RENNES, 2. Avenue Charles Tillon, et titulaire d'un office à la résidence de CANCALE, 20 rue Jean Marie Savatte, soussigné,

**CERTIFIE ET ATTESTE,**

Par le présent acte, avoir reçu ce jour un avenant au règlement du jeu organisé par la Société I & I PRODUCTION sur le site internet « [www.iandiprod.com](http://www.iandiprod.com) ».

**« Un livre pour s'évader, un voyage à gagner »**

Le jeu est organisé **du 1er novembre 2021 à 0H00 au 17 décembre 2021 à 23H59** (fuseau horaire applicable : PARIS).

Trois gagnants seront tirés au sort informatiquement de manière aléatoire le 21 décembre 2021 sous contrôle d'huissier de justice.

L'avenant au règlement porte sur une feuille et possède deux articles numérotés de 1 et 5.

Un exemplaire est annexé au présent procès-verbal.

*Telles sont les déclarations que j'ai recueillies et les constatations que j'ai faites, et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal pour valoir et servir ce que de droit.*

*Dont Procès-Verbal.*

Maitre Jean-Marc LE BOURHIS  
Huissier de Justice associé



I & I production

Avenant règlement – jeu concours – Novembre 2021 -

« Un livre pour s'évader, un voyage à gagner »

Règlement du jeu concours I & I production

Préambule :

. Jeu concours avec obligation d'achat organisé par la société I & I production (l'organisatrice), SASU au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 10 rue de Crins 81 000 ALBI (France), immatriculée sous le numéro 85406059700010 RCS ALBI. Le jeu a pour but de promouvoir l'art et la culture ainsi que les auteurs édités par I & I production.

En commandant l'un des livres – marque pages, ou autre produit dérivé des livres édités par I & I production, les participants acquièrent des tickets de tombola numériques et nominatifs pour participer au tirage au sort permettant de gagner l'un des lots mis en jeu. . L'organisatrice certifie avoir mis en œuvre toutes les actions nécessaires pour sécuriser les transferts d'argent au moment du paiement. Le prestataire STRIPE et PAYPAL sont utilisés afin de sécuriser les données bancaires du participant.

. D'autre part, l'organisatrice garantit la tenue du tirage au sort pour tous les lots mis en jeu. Le Jeu concours n'est donc pas soumis à un minimum de participation. Le tirage au sort sera effectué sous contrôle d'huissier de justice, SELARL NEDELLEC - LE BOURHIS - LETEXIER - VETIER - ROUBY - Huissier de justice associés, 2 avenue Charles Tillon, 35000 RENNES - France. le mardi 21 Décembre 2021 et l'annonce des résultats sera effectuée le vendredi 24 décembre 2021

#### ARTICLE 1 – ORGANISATION

La SASU I and I production au capital de 5 000 euros, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé 10 rue de Crins 81 000 ALBI (France), immatriculée sous le numéro 85406059700010 RCS ALBI, organise un jeu concours avec obligation d'achat du 01/11/2021 à 0H00 au 17/12/21 à 23H59 (Fuseaux horaires applicables de PARIS – FRANCE)

Le jeu concours a pour but la promotion des livres et des auteurs édités chez I & I production - financer des projets en 2022 – soutenir l'association APPEL Rhône aidant les enfants et les familles d'enfants atteints par le CANCER.

#### ARTICLE 5 – Désignation du gagnant.

Les trois gagnants seront tirés au sort parmi tous les participants au jeu. Le tirage au sort s'effectuera par informatique le mardi 21/12/2021, sous contrôle d'huissier de justice, SELARL NEDELLEC - LE BOURHIS - LE- TEXIER - VETIER - ROUBY - Huissier de justice associés, 2 avenue Charles Tillon, 35000 RENNES - France. Le résultat sera transmis à l'organisatrice qui prévendra les vainqueurs et communiqueront publiquement les résultats sur le site internet [www.iandiprod.com](http://www.iandiprod.com) ainsi que sur les réseaux sociaux le vendredi 24/12/2021.

